

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 84, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE

Pourcentage et les instituteurs

L'affaire Leclerc-Gobillot rendrait de l'actualité, si jamais elle en avait perdu, à la question du sort des instituteurs.

Lors de la discussion du budget de 1902, le Parlement, à une très forte majorité adopta, conformément aux conclusions du rapport de M. Maurice Faure, sur le budget de l'instruction publique, un article additionnel à la loi des finances ainsi conçu :

A partir du 1^{er} janvier 1903, les dispositions des articles 6 et 24 de la loi du 19 juillet 1889, modifiée par la loi du 25 juillet 1893, et de l'article 50 de la loi de finances du 15 avril 1900 sont abrogées.

La loi de 1889 répartissait tous les membres du personnel de l'enseignement primaire en classes. Sauf pour les stagiaires qui formaient une classe unique, le nombre des classes était uniformément fixé à cinq. Le contingent de chaque classe ne pouvait dépasser un tant pour cent de la totalité des instituteurs et institutrices. Cette répartition défectueuse et antidémocratique causa rapidement les plus sérieux mécomptes et, bien que modifiée en 1893 et en 1900, condamnée par le Parlement en 1900 et au mois de mars dernier, elle régit encore l'avancement du personnel enseignant primaire.

L'expérience n'a pas tardé à démontrer que ce système de pourcentage avait pour résultat de rendre l'avancement extrêmement lent, absolument incertain et d'interdire à la majorité des instituteurs et institutrices l'accès des classes supérieures.

Quant aux traitements, les mêmes lois les ont fixés à 1.000, 1.200, 1.500, 1.700 et 2.000 francs pour les cinq classes d'instituteurs ; à 1.000, 1.200, 1.400, 1.500 et 1.600 francs pour les cinq classes d'institutrices.

Les deux premières classes sont inaccessibles au plus grand nombre. L'immense majorité doit se contenter d'un traitement maximum de 1.500 francs, tardivement obtenu, et, à la fin d'une carrière ainsi obstruée, d'une pension de retraite fort modique.

Remarquons que le traitement de 1.000 francs, qui représente celui de la 5^e classe, n'est pas le traitement minimum et que l'instituteur débute comme stagiaire à 900 francs, et, si la loi prévoit qu'aucun instituteur ne peut être titularisé s'il n'a accompli un stage minimum de deux années, elle n'a fixé aucun maximum. Par suite du stationnement des titulaires dans leurs classes et du défaut de vacances dans la dernière classe, c'est souvent pendant cinq ou six ans et même parfois davantage que les débutants doivent se contenter d'appointements leur permettant à peine de vivre.

L'examen de l'état des promotions indique qu'il s'écoule en moyenne de douze à treize ans avant qu'un instituteur obtienne un traitement de 1.200 francs, qui repré-

sente, défalcation faite du montant de la retenue pour les pensions civiles, moins de 100 francs par mois. Le traitement moyen de 1.500 francs qu'un maître primaire devrait acquérir au plus tard à l'âge de trente-cinq ans, nécessite une étape aussi longue, sinon plus, ce qui le pousse à près de quarante-cinq ans.

Si l'on remarque que dans diverses administrations publiques, comme dans le commerce et l'industrie, il est aisé pour des sujets instruits et travailleurs comme le sont nos instituteurs, de trouver des fonctions plus lucratives, moins absorbantes, offrant un meilleur avenir, on comprendra sans peine que peu de jeunes gens soient incités à travailler jusqu'à l'âge de vingt ans pour conquérir une situation précaire à laquelle ils seront enchaînés par un engagement de dix années.

Les instituteurs ont conscience de cet état d'infériorité et de malaise. Ils s'en plaignent. Ils le disent autour d'eux. Voilà ce qui explique clairement que la vocation de l'enseignement primaire tente de moins en moins les jeunes ambitions.

Nos meilleurs maîtres primaires trouvent facilement de bonnes situations qui leur permettent de rembourser la somme exigée par la rupture de leur engagement décennal. Nous perdons de cette façon un nombre considérable d'instituteurs qui sont parfois les plus heureusement doués.

Telles sont les deux principales causes de la crise du recrutement : insuffisance des traitements de début, avancement désespérément lent.

A diverses reprises, la Chambre s'est catégoriquement prononcée contre le pourcentage et M. Maurice Faure termine ainsi son rapport :

« Reportons donc l'application de la réforme à l'exercice 1903. Je déclare que nous sommes d'accord, M. le Ministre de l'instruction publique et moi, pour déposer un projet de loi établi sur les bases qu'il a indiquées à la tribune. »

Ce projet de loi, formellement promis par le Gouvernement, n'a pas encore été présenté, il le sera sans doute à bref délai, mais le rapporteur du budget de l'instruction publique ayant conclu à l'abolition du pourcentage, il nous paraît utile de poser dès maintenant, devant la Chambre, la question du nouveau régime applicable aux traitements et à l'avancement des instituteurs.

On peut dire avec M. Maurice Faure que l'élévation du traitement des maîtres stagiaires à 1.000 francs et que la fixation du traitement de début à 1.200 francs s'imposent. Il est également nécessaire de réduire le temps du stage à un maximum de deux années pour tous les instituteurs sortant des écoles normales, ayant conclu l'engagement décennal et qui n'auraient pas démérité.

La Chambre a déjà approuvé le principe de ces réformes. Il appartient à la majorité républicaine de les réaliser.

P. S.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 février 1903

Présidence de M. Bourgeois.

La Chambre reprend la discussion de la loi des finances ; les articles 8, 9, 10 sont votés ; mais sur l'article 11 une grande discussion s'engage.

Cet article est relatif aux bouilleurs de cru. M. Castilland, parle le premier ; il se déclare partisan du privilège des bouilleurs de cru.

Il combat le projet du gouvernement, que vient défendre M. Rouvier ; si le projet n'est pas adopté, déclare le ministre des finances, c'est un trou de 50 millions que l'on creuse dans le budget.

MM. Borne, Chapuis, Legrand, Rivet parlent pour ou contre les bouilleurs.

M. Berteaux dit qu'il faut réprimer les fraudeurs et demande le vote de l'article 11.

Le renvoi de la discussion au lendemain est prononcé.

Et la séance est levée.

Séance du 11 février 1903

Présidence de M. Bourgeois.

L'ordre du jour appelle le scrutin public à la tribune sur la demande de disjonction des articles 11 à 29 de la loi des finances relatifs aux bouilleurs de cru.

L'appel nominal a lieu et par 278 voix contre 209, la disjonction des articles relatifs aux bouilleurs est repoussée.

Sur une observation de M. Mulac, M. Rouvier propose d'exempter de la surveillance et de la déclaration les petits bouilleurs exploitant un terrain qui n'exécède pas un hectare de vigne ou ne possédant pas plus de 50 arbres fruitiers.

MM. Poincaré, Mulac, Chapuis, Renoult, trouvent que cette concession n'est pas suffisante.

M. Plissonnier parle en faveur des petits bouilleurs ; il réclame qu'on ne taxe pas l'alcool que le propriétaire produit pour sa consommation.

Les articles 11 et 12 sont adoptés.

M. Lasies demande le renvoi à la commission de l'article 13 qui vise le contrôle par la régie des appareils de distillation.

Une vive discussion s'engage sur cet article : M. Lazies critique le fisc qu'il déclare très dur pour les petits.

Par 323 voix contre 266, la motion de M. Lasies est repoussée.

M. Cunéo d'Ornano propose un contre projet qui tend à remplacer les articles 13 et suivants par des dispositions nouvelles visant la suppression des licences des débitants de boissons bouilleurs et distillateurs, l'établissement de nouveaux droits de consommation sur les alcools et l'abrogation enfin de divers articles de la loi de 1900 sur le régime des boissons.

MM. Rouvier et Doumer combattent ce contre projet qui est repoussé par 450 voix contre 20.

La discussion de l'article 13 est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 10 février 1903

Présidence de M. Fallières.

M. Barbey est élu vice-président de la Haute-Cour.

Le Sénat adopte le projet de loi organisant le jury criminel spécial à l'Algérie.

Puis, la loi sur le service militaire de 2 ans est continuée.

M. de Cuverville dit que les polytechniciens qui se destinent à la marine éprouveront un an de retard s'ils sont obligés de faire un an de service militaire.

Le général André conteste ce point.

L'article 24 est adopté.

Le Sénat vote une proposition relative à la fête du centenaire de Quinet.

Les articles 25 à 30 de la loi de 2 ans sont votés.

M. de Tréveneuc demande que l'article 31 soit réservé.

Par 211 voix contre 61, cette motion est rejetée.

Un amendement de M. de Montfort tendant à maintenir le mot « service de 3 ans » en y inscrivant « le principe du service de 2 ans

par voie de libérations anticipées après 2 ans de services » est repoussé.
Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis mardi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a entretenu le conseil des diverses questions extérieures en cours.

Les ministres se sont ensuite occupés de la discussion du budget qui se poursuit devant la Chambre. Ils ont notamment examiné les nombreux amendements relatifs aux articles de la loi des finances concernant la réglementation du privilège des bouilleurs de cru.

Les palmes académiques

Un décret décide qu'en sus du contingent annuel, il pourra être accordé annuellement, à l'occasion de la réunion du Congrès des sociétés savantes, aux instituteurs publics qui auront participé avec le plus de zèle et de succès à l'œuvre du comité des travaux historiques et scientifiques dix palmes d'officier d'académie.

Ces distinctions sont conférées par le ministre sur la proposition d'une des sections du comité des travaux historiques et scientifiques, et sur l'avis conforme de la commission centrale, après rapports spéciaux de l'inspecteur d'académie et du Préfet.

Ne pourront obtenir les palmes d'officier d'académie que les instituteurs qui justifieront au moins de la possession de la médaille de bronze des instituteurs.

Les palmes d'officier de l'instruction publique pourront être décernées dans ces conditions aux instituteurs visés au présent décret qui auront été, pendant cinq ans au moins, officiers d'académie.

Le incidents de polytechnique

M. Gouzy, député du Tarn, délégué par les députés anciens élèves de l'École polytechnique auprès du ministre de la guerre, a rendu compte à ses collègues du résultat de sa démarche.

M. Gouzy a déclaré qu'il avait trouvé le ministre de la guerre très bien disposé à l'égard des soixante élèves exclus de l'école ; il est décidé de les faire rentrer à l'école, mais en toute justice, il considère que cette mesure de clémence ne doit pas être isolée et que l'indulgence du gouvernement doit s'étendre aux soixante-deux canonnières de Poitiers qui ont été envoyés dans des régiments d'Algérie et de Tunisie à la suite des incidents qui se sont produits au 32^e d'artillerie, et dont la faute fut moins lourde que celle commise par les polytechniciens.

Le général André n'a indiqué aucune date ; il se réserve de choisir le moment opportun pour prendre cette double décision. Encore, le ministre de la guerre ne prendra-t-il une résolution qu'à condition que de nouveaux incidents ne se reproduisent pas soit à l'École polytechnique, soit même dans les régiments.

M. Gouzy approuve l'idée du général André de comprendre dans son acte de clémence les élèves de l'École polytechnique et les canonnières de Poitiers.

Le traitement des institutrices

Une délégation de la Ligue du droit des femmes composée de Mmes Marie Bonneval, Blanche Schweig, et Maria Verone a été

chargée de transmettre au groupe parlementaire de l'enseignement un vœu pour que le traitement des institutrices soit égal à celui des instituteurs.

La délégation, accompagnée par M. Gustave Tery, a été reçue mardi par le groupe et a insisté d'une façon pressante sur la nécessité immédiate d'appliquer au personnel de l'enseignement primaire le principe : « A travail égal, salaire égal ».

Les délégués ont éloquentement développé les arguments qui militent en faveur de cette réforme, et se sont retirés avec l'impression qu'ils avaient gagné leur cause auprès de la majorité des députés présents.

Les Sapeurs-Pompiers

M. Rouvier a déposé mardi au nom du gouvernement, sur le bureau de la Chambre, un projet relatif aux subventions à donner aux communes pour les compagnies de sapeurs-pompiers en vue de la constitution des retraites. Dans ses grandes lignes ce projet est identique à celui dont M. Alexandre Bérard député de l'Ain, aujourd'hui sous-secrétaire d'Etat aux postes, avait saisi la précédente Chambre, et qu'il avait rapporté au nom de la commission d'assurance sociale.

La misère en Bretagne

Le conseil central créé à Quimper pour recueillir et distribuer des secours aux Bretons s'est réuni lundi.

M. de Kerjégu, député, président, a remercié les bienfaiteurs des pêcheurs bretons.

M. Hémon, député, remercie spécialement les bienfaiteurs étrangers et, en particulier, le tzar.

Les fonds actuellement versés au Crédit lyonnais et au comité central, s'élèvent à 840.000 francs, sans tenir compte des 500.000 francs votés par le Parlement.

L'assemblée a décidé qu'une somme de 120.000 francs sera distribuée aux communes déjà secourues et à un certain nombre d'oubliés dans la première répartition. Trois autres distributions de même valeur auront lieu les 23 février, 9 et 21 mars.

Une somme de 50.000 francs est votée pour les marins ne pratiquant pas la pêche des sardines.

Une autre somme de 50.000 francs destinée à éteindre une partie des dettes contractées par les marins-pêcheurs chez les boulangers et épiciers.

La somme restante sera consacrée à une œuvre de prévoyance.

La question de la création de cantines scolaires fera l'objet d'un examen particulier.

La houille dans le monde

L'office statistique de Washington donne le compte rendu de la production houillère dans le monde en 1901. Elle atteint 865 millions de tonnes. En tête des pays producteurs viennent les Etats-Unis, avec 293 millions de tonnes. La Grande-Bretagne, passée du premier au second rang depuis 1898, produit 245 millions de tonnes ; l'Allemagne, 168 millions. Ces pays représentent 81 0/0 de la production totale. On peut préjuger par la progression passée de ce que sera l'avenir. Depuis 1868, l'accroissement a été de 112 0/0 seulement en Angleterre ; de 346 0/0 aux Etats-Unis. En arrière viennent l'Autriche-Hongrie, avec 43 millions de tonnes ; la France, avec 35 ; la Belgique, avec 25. Ces trois pays représentent seulement 12 0/0 de la production totale. Au point de vue de la consommation, c'est l'Angleterre qui vient en tête.

Tirage d'Obligations

Ville de Paris 1876

Le numéro 105,071 gagne 100.000 francs.

Le numéro 74,346 gagne 10.000 francs.

Le numéro 85,869 gagne 5.000 francs.

Dix numéros gagnent chacun 1.000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Commission départementale

La commission départementale du Lot se réunira le samedi 28 février à 2 heures, de l'après-midi à l'Hôtel de la Préfecture.

Lamentations intéressées

L'armée, nous dit M. Latapie dans l' *Alliance Républicaine* est vouée au déchirement pour longtemps, jusqu'à la fin peut-être. » Et, d'après notre confrère c'est parce qu'il y a un ministre républicain et des officiers francs-maçons que l'organisme de la défense nationale est pourrie.

Si les polytechniciens surmenés ont fait la manifestation que l'on sait, c'est la faute au général André.

Si des artilleurs de Poitiers brimés par un officier ont tiré une bordée sans conséquence, c'est la faute aux loges maçonniques.

Enfin si tout cela s'est produit, c'est que l'armée est gangrenée.

Nous n'étonnerons aucun de nos lecteurs en disant que nous n'avons pas la même opinion que notre confrère. Nous sommes de ceux en effet qui croient que le citoyen qui a revêtu le pantalon rouge n'est pas une bête de somme sur laquelle peuvent cogner les officiers déséquilibrés ou grisés par la parcelle d'autorité qui leur est conférée.

Nous sommes de ceux qui croient que la personnalité humaine doit être respectée partout et toujours et qu'on ne doit demander aux troupiers que ce qu'exige le souci de la défense nationale, et que ce qui est compatible avec la dignité humaine.

Nous sommes de ceux qui croient que si le troupier doit tirer ferme sur l'envahisseur, on peut et on doit lui conseiller la circonspection quand il reçoit l'ordre de tirer sur d'autres Français.

Nous sommes de ceux qui croient que le gouvernement est en droit d'exiger de ses officiers que, par leurs paroles et leurs actes, ils respectent le gouvernement de la République ; qu'à mérite égal, il a le droit de favoriser ceux dont le loyalisme lui paraît hors de doute.

Nous sommes de ceux qui déploieraient que l'avancement fut exclusivement réservé aux officiers francs-maçons, uniquement parce que francs-maçons et cependant qui oserait nier que, jusqu'à aujourd'hui, beaucoup d'officiers de valeur ont été écartés de l'avancement parce que républicains, et que beaucoup d'autres de valeur nulle sont arrivés, parce qu'ils sortaient de chez les Bons Pères, ou parce qu'ils étaient des cléricaux militants.

Il est dur en effet pour toute cette génération d'officiers sortis de la rue des Postes, et qui ont pris depuis déjà longtemps position dans le camp clérical-réactionnaire, de s'apercevoir que le seul fait d'avoir leurs enfants chez les jésuites, et de fréquenter chez le père Dulac (comme Boisdeffre) ne suffira plus pour accumuler les galons sur leurs manches ; qu'il ne suffira plus de signaler un officier comme républicain ou comme franc-maçon pour le faire rayer impitoyablement du tableau d'avancement. Et comme le général André veut rétablir dans l'armée la saine justice, comme il veut arracher l'avancement des mains des jésuites et autres assomptionnistes, dès lors tout est perdu, l'armée est gangrenée, la défense nationale est compromise.

Décidément, Messieurs, vous montrez trop le bout de l'oreille, et le pays ne prend pas au sérieux vos lamentations intéressées.

Conseil de préfecture

Voici les affaires qui seront examinées à l'audience de vendredi 13 février, à deux heures du soir, au conseil de préfecture.

Le sieur Pierre Boyer, de Figeac, contre l'administration des contributions directes. — Patente ; demande en réduction.

Le couvent des Carmélites à Figeac, contre l'administration des contributions directes. — Personnelle mobilière ; demande en réduction.

Les sieurs Crudy, de Maynard, Abadie et Périé, agents d'assurances à Cahors, contre l'administration des contributions directes. — Patente ; demande en réduction.

Le sieur Louis-Narcisse Frieau, de Figeac, contre l'administration des contributions directes. — Foncière bâtie et personnelle mobilière ; demande en dégrèvement.

Le sieur Pierre Déjaux (les héritiers), contre la commune de Faycelles. — Construction de l'église et du clocher ; demande en paiement du solde des travaux.

Les sieurs Gineste et Fregeau, de Sainte-Colombe. — Construction de l'école de filles ; demande en règlement du décompte définitif.

CAHORS

IL NE L'EST PAS !

Etienne peut se taper ; il ne l'est pas ! Le *Télégramme* l'affirme en ces termes : Contrairement à ce que nous avons annoncé, M. Pagès-Lechesne n'est pas nommé officier de l'instruction publique. Cette information erronée, publiée bien avant l'*Officiel*, avait été donnée par notre confrère la *Dépêche*.

Information erronée ? Hum ! Ce n'est pas sûr. Etienne s'attendait bel et bien à recevoir du ministre de l'instruction publique la faveur d'arborer le bouton violet.

Mais M. Chaumié n'ayant pas besoin de biographe et surtout de fils adoptif, — deux titres pour être décoré, — a, au dernier moment, refusé à Etienne, la petite gentillette.....

Dans tous les cas, en publiant son nom parmi les promus, c'est une sale blague que lui a fait la *Dépêche*.

Compatriote

Notre compatriote M. Duc, élève de l'école de santé militaire de Lyon, est nommé aide-major de 2^e classe et pourvu d'un emploi de ce grade à l'école d'application du service de santé militaire (Val-de-Grâce).

Comité consultatif des juriconsultes

M. de Valon, Henri, avocat à Cahors, est nommé membre du comité consultatif des juriconsultes pour l'arrondissement de Cahors, en remplacement de M. Lagarrigues, décédé.

Tirage au sort

Aujourd'hui a eu lieu dans notre ville le tirage au sort, ce matin pour le canton nord et ce soir pour le canton sud.

Nos boulevards ont présenté toute la journée une assez grande animation et ont retenti des cris joyeux des conscrits.

Dans le canton nord le numéro 1 a été tiré par le conscrit Salesses, Henri, de Cahors et le plus fort numéro, 60, par le conscrit Alazard, François, de Pradines.

Disparue

Dans la journée du 10 février, la nommée Hortense Pechmayou, âgée de 17 ans, a quitté furtivement le domicile de ses parents, rue Donzelle, à Cahors, pour une destination inconnue.

Signalement : taille élevée, teint coloré, sourcils et cheveux châtain foncé, chevelure abondante, costume rouge, à grands carreaux noirs, souliers bas à lacets, tête nue.

En cas de découverte, prière d'en informer M. le commissaire de police de Cahors.

Société de secours mutuels des agriculteurs de Cahors

Les membres de la Société de secours mutuels des agriculteurs de Cahors sont priés de se réunir le dimanche 15 février, à 2 heures de l'après-midi, dans le lieu ordinaire de leurs séances (salle de la mairie).

Ordre du jour :

- 1° Compte-rendu de fin d'année par le trésorier ;
- 2° Demande de mise à la retraite d'un membre participant ;
- 3° Demande d'admission de nouveaux adhérents ;
- 4° Renouvellement du bureau ;
- 5° Cotisations.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 12 ET 15 FÉVRIER 1903

- Allegro Militaire, X.
- Le Domino Noir (Overture), Aubert.
- Toujours ou Jamais (Valse), Waldteufel.
- Coppélia (Ballet), Delibes.
- Marche Militaire N°1, Schabert.

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 12 février 1903

Naissances

Bonaure Léonce-Jean-Marie-Vincent, rue du Lycée, 10.
Bernissan Robert-Pierre-Joseph, rue St-André, 11.

Mariage

Soulié Charles peintre, et Estradié Léonie lingère.

Décès

Garrigou Espérie, s. p. 65 ans, à Fontanet.

Raynal Marie, s. p. 91 ans, veuve Rodolosse, quai Champollion.
Soumiliat Jean, tailleur d'habits, 69 ans, Hospice.
Bernard Joseph, cultivateur, 59 ans, Hospice.
Castely Pierre, cordonnier, 69 ans, Hospice.

Les amis et connaissances des familles Caviolle, Dissez, Vidal et Constans sont priés de vouloir bien assister à la messe de neuvaine qui sera célébrée samedi, 14 courant, à 10 heures du matin, à la Cathédrale, pour le repos de l'âme de

M. Pierre-Emmanuel Charles CAVIOLE
DOCTEUR EN MÉDECINE

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — *Ecole supérieure.* — Par décision ministérielle M. Frayssi, directeur de l'école primaire supérieure de Montcuq est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} octobre 1903.

PUY-L'ÈVÈQUE. — *Tirage au sort.* —

Le 11 février, à 2 heures du soir, a eu lieu à la mairie de Puy-l'Évêque, le tirage au sort des jeunes gens de la classe 1902, sous la présidence de M. Veillon, secrétaire général, assisté des maires du canton.

Le nombre des conscrits était de 68 comme l'année dernière. Tout s'est passé sans incident.

Voici les numéros attribués à chaque commune :

- Vire : 18, 20, 53, 64, 65.
- Grézels : 12, 22, 25.
- Mauroux : 8, 9, 10, 15, 17, 24, 27, 44, 51, 54, 63.
- St-Martin-le-Redon ; pas de conscrits.
- Pescadoires : 4.
- Sérignac : 13, 26, 40, 50.
- Montcabrier : 1, 29, 42, 56, 67.
- Duravel : 6, 14, 23, 31, 32, 38, 43, 61, 68.
- Prayssac : 2, 5, 11, 30, 46, 52, 58.
- Puy-l'Évêque : 3, 7, 16, 19, 28, 34, 35, 39, 41, 45, 47, 49, 55, 59, 60, 62.
- Lagardelle : pas de conscrits.
- Floressas : 37.
- Lacapelle-Cabanac : 21.
- Soturac : 33, 66.
- Touzac : 36, 48, 57.

CASTELNAU-MONTRATIER. — *Foire.* —

Notre foire a été une des plus belles qu'on ait vu depuis longtemps à Castelnau, favorisée par un temps splendide pour la saison. Les divers marchés étaient littéralement bondés de bétail et de denrées. Il s'est traité beaucoup d'affaires sur le bétail surtout, qui s'est vendu à de bons prix.

Voici quelques cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 500 à 1100 fr. Vaches de 350 à 900 fr. la paire. Veaux, de 0 fr. 90 à 1 fr. le kilo. Pores gas, de 47 fr. à 54 fr. les 50 kilos. Porcelets, de 18 fr. à 45 fr. pièce.

Volaille — Poules, canards et dindons de 0 fr. 65 à 0 fr. 70. Poulets de 0 fr. 75 à 0 fr. 85 la livre, œufs, 0 fr. 90 la douzaine.

Marché aux grains. — Blé 15 fr. Mais 9 fr. Avoine 7 fr. les 4/5.

— *Vol.* — La gendarmerie a arrêté une femme de 21 ans, étrangère au pays, pour vol d'un porte-monnaie contenant la somme de 70 fr. au préjudice d'une propriétaire de Ganic.

La jeune voleuse a été écrouée à la prison et conduite le lendemain à Cahors.

— *Mort subite.* — Le nommé Lacroix, âgé de 76 ans, propriétaire à Massip, commune de Castelnau, est tombé mort d'une attaque en repartant de la foire vers 3 heures du soir. Il a été transporté chez lui par les soins de sa famille.

LACAPPELLE-CABANAC. — Un chien enragé a été abattu à Fontalbe, commune de Sérignac, après avoir mordu un autre chien. Ce dernier, qui appartenait à M. Cure a été tué aussi immédiatement.

MAUROUX. — *Foire.* — Il s'est vendu beaucoup de bœufs entre 500 et 850 francs la paire, aux cours ordinaires.

Quelques pores gras se sont vendus à raison de 55 fr. les 50 kilos, vif ; moutons gras environ 0 fr. 80 le kilo, autres de 12 à

28 fr. l'un, poules de 4 à 5 fr. la paire ; dindons de 12 fr. la paire ; lapins domestiques, de 2 à 2 fr. 50 la paire.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Bal de charité.* — Le bal de charité qui doit avoir lieu le samedi 21 février, dans les salons de l'hôtel de la sous-préfecture, est reporté au lundi 23 du même mois.

SAINT-FÉLIX. — *Election au conseil municipal.* — Dimanche a eu lieu à la section de St-Félix l'élection d'un conseiller municipal, à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Carayrou, de Cirganiol, adjoint au maire, décédé.

M. Bessières, républicain, a été élu sans concurrent à la presque unanimité des suffrages exprimés.

Dimanche 15 février, le conseil municipal procédera à l'élection de l'adjoint.

FOURMAGNAC. — *Climat.* — Nous recevons la lettre suivante :

La commune de Fourmagnac, située dans une vallée un peu basse et abritée au nord-ouest et à l'est par deux chaînes de collines, jouit d'un climat quasi-méditerranéen.

Lundi, tandis que les hauteurs du puy de Saint-Bressou étaient couronnées de neige et que les épais flocons tourbillonnaient à l'horizon, à Fourmagnac, on voyait les gens assis devant la porte se chauffant au soleil !

Et ce qui est plus merveilleux, c'est que Fourmagnac est à moins d'une lieue du puy de Saint-Bressou.

LAURESSES. — *Chute mortelle.* — Le nommé Antoine Saintemarie, âgé de 62 ans, domicilié au village de Puéchuza, commune de Lauresses, était, le 9 courant, occupé à décharger une charrette de bois devant sa maison lorsque, à un moment donné, il perdit l'équilibre et tomba si malheureusement sur le sol que la mort fut instantanée.

On juge du désespoir de cette famille dont la mère est, par surcroît d'infortune, atteinte de paralysie depuis longtemps.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Cambriolage.* — Ces jours-ci pendant l'absence du nommé Pierre Labrande, cultivateur à la Borie-Basse, commune de Gourdon, qui était allé travailler dans les champs, des malfaiteurs se sont introduits dans sa maison, en escaladant un mur et fracturant une fenêtre, et ont dérobé quatre chemises estimées à la somme de 16 fr.

Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de notre ville.

BELAYE. — *Concession de livres.* — Par décision ministérielle, une concession de

livres a été accordée à l'école publique de filles de Belaye.

GRAMAT. — *Foire.* — Malgré sa coïncidence avec celles de Lacapelle-Marival et des Quatre-Routes, cette foire a été meilleure qu'on ne l'espérait.

Aperçu de quelques cours :
Bœufs d'attelage, de 250 à 850 fr. ;
Bœufs gras de 30 à 34 fr. le quintal ;
Veaux, de 0 fr. 85 à 0 fr. 90 le kilo ;
Agneaux, de 18 à 20 fr. pièce ;
Moutons, de 30 à 40 fr. pièce ;
Volaille, de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le 1/2 kilo ;
Œufs, de 0 fr. 80 à 0 fr. 85 la douzaine ;
Blé, de 15 à 15 fr. 50 les 80 litres ;
Avoine, de 6 à 6 fr. 25 id.
Pommes de terre, 4 fr. 50 id.

BULLETIN FINANCIER

La reprise est aujourd'hui générale sur les fonds d'Etats, c'est la rente extérieure espagnole qui a précipité le mouvement.

Le 3 0/0 a passé de 99,95 à 100,02. Le Comptoir National d'Escompte clôture à 586 ; le Crédit Foncier à 741, le Crédit Lyonnais à 1120 ; la Société générale à 628.

Nos chemins sont sans changement. Le Suez reprend à 3817.

L'Extérieure en hausse de plus d'un point s'avance à 90,95 ; l'Italien clôture à 102,62 ; le Portugais à 32,45.

Le Serbe en hausse de 35 c. finit à 79,20. Le Turc D cote 30,32 ; la banque Ottomane, 606.

C'est aujourd'hui en huit que clôturera aux guichets de la Banque de Paris, du Comptoir National d'Escompte, de la Société Générale, l'opération de Conversion des bons du Trésor 5 0/0 de Roumaine de 1899 contre la rente roumaine 5 0/0 amortissable, ne pouvant être convertie pendant 10 ans. Les demandes de conversion sont reçues aux guichets de ces banques à partir de ce jour.

On sait que les nouveaux titres, exempts de toute taxe de timbres ou autres impôt en Roumanie, ont le même revenu que les bons et sont munis comme eux d'un coupon de 12 fr. 50 échéant le 1^{er} juin 1903. Ils sont offerts aux porteurs de bons, au prix de 97,75 0/0, soit avec une soulte en espèces de 11,25 par bon du trésor de 500 fr. échangés.

GAZ et ÉLECTRICITÉ
MANCHONS et BECS
POUR INCANDESCENCE
PRIX DES PLUS RÉDUITS
CHAUFFERETTES A ALCOOL
AGUZOU
Électricien, rue du Lycée, Cahors

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

ROYAUME DE ROUMANIE

Conversion des Bons du Trésor 5 0/0, émis en 1899 en Rente Roumaine 5 0/0 Amortissable de 1905
NE POUVANT ÊTRE CONVERTIE PENDANT 10 ANS

Les nouveaux titres, exempts de toute taxe de timbre ou autre impôt en Roumanie, ont le même revenu que les Bons et sont munis, comme eux, d'un coupon de Fr. 12,50 échéant le 1^{er} juin 1903. Ils sont offerts aux Porteurs des Bons, au prix de Fr. 97,75 0/0, soit avec une soulte en espèces de Fr. 11,25 par Bon du Trésor de Fr. 500 échangé.

LES DEMANDES DE CONVERSION sont reçues jusqu'au Mardi 17 Février 1903 à la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, au COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, et dans les AGENCES et chez les CORRESPONDANTS de ces Etablissements.

VOIR LE PROSPECTUS POUR LES DÉTAILS

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

LE RETOUR D'AGE

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Bibliographie

LA TOILETTE DES ENFANTS
Recueil de Modes enfantines 14, — rue Drouot, — 14, Paris.
Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.
Paraissant le 1^{er} de chaque mois
Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :
Une causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles

de Robes, Chapeaux. — Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux patrons découpés. — Une gravure de Modes colorée. — Un courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un conseil pratique. — Des devinettes et leurs solutions.

Enfin, une planche trimestrielle, contenant des patrons pour les tout petits, et des charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat poste à l'ordre du Directeur
Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alot, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arrean-Cadéac (Vielles-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulogne-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cautejets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loloque (Préchaac-les-Bains), Lamouille-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucaie (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestales, Port-Vendres, Prades (Molug), Quillan (Ginolles, Garcanières, Escoubrou, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Andac, Anlus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaueilles).

Durée de validité : 33 jours. Les billets sont pris les jours de départ et d'arrivée.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
11 Mer.	+ 9,5	+ 1	776	Beau
12 Jeudi	+ 10	+ 5	772	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Variable.
D' HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

XI

Démarche imprudente

— Nous partirons d'ici, ma fille et moi, demain matin au lever de l'aurore. Tu resteras pour tout ranger et tu viendras nous rejoindre dans la journée. Je te recommande toutefois de n'en pas dire un mot à Cecil.

Ce soir-là, le dernier, restera clair, précis, dans le souvenir d'Edmond O'Donnell, même quand ses cheveux auront blanchi.

Oui, toute sa vie il se rappellera le salon éclairé par des bougies, avec son gai tapis vert, son feu flambant, ses tableaux, ses vases de fleurs, sa bibliothèque, son piano.

Lord Ruysland, assis dans un fauteuil, tenait un papier à la main, dont il se servait pour dissimuler aux jeunes gens qu'il les

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

observait.

Cecil était au piano, et la lumière des bougies se reflétait sur sa jolie tête blonde, sur les tresses flottantes de sa chevelure d'or, sur sa robe de soie aux nuances argentées, sur ses bagues et sur ses rubans.

Dans les tristes haltes des bivouacs, dans le silence et la profondeur des nuits d'Afrique, ce tableau se représentait aux regards de O'Donnell avec autant ne netteté que le jour même où il l'avait eu sous les yeux.

Dans les marches, au milieu des solitudes des déserts, dans le bruit terrible et assourdissant des combats, il voyait encore lady Cecil passer devant lui.

Et même dans le délire de la fièvre, au fond des hôpitaux de l'Algérie, c'était cette soirée, c'était Cecil telle qu'elle était alors, qu'il revoyait dans ses rêves.

Elle lui chantait tous les morceaux qu'il préférait.

Appuyé sur le piano et les yeux fixés sur la jeune fille, ses oreilles aspiraient pour ainsi dire avec délices ces mélodies si chères à son cœur.

Ils trouvaient rarement quelque chose à se dire, quand le père était là ; du reste, ils avaient dépassé la période des longues causeries et un mot, suivi de quelques coups d'œil échangés, leur suffisait maintenant.

Les heures se passèrent à faire de la musique et à goûter silencieusement une félicité suprême ; à dix heures tout était fini, et le moment était venu pour lui de partir.

C'était leur dernière soirée !

Elle lui tendit la main d'un air réservé et sérieux quand il se leva pour s'en aller, et elle monta dans sa chambre ; de son côté, le comte donna au jeune homme une poignée de main amicale.

— A demain, dit-il en souriant ; à demain, Edmond, mon cher ami, bonne nuit et au revoir.

La brise de novembre sifflait et les rayons de la lune baignaient le ciel et la terre.

Il ne fit pas attention à leur froid éclat, il ne voyait rien, ne pensait à rien, si ce n'est à lady Cecil Clive.

Que la nuit lui parut longue, cette nuit qui le berça de joie et d'espoir, de crainte et de désir !

Il ne désespérait pas. Il était jeune et ardent, c'est-à-dire pour l'espérance.

Il savait qu'elle l'aimait.

Est-ce que ses regards, ses sourires, ses rougeurs subites, et mille et une choses que la plume ne saurait jamais rendre, ne lui en avaient pas donné l'assurance ?

Et de quel poids pouvaient peser auprès d'un ange comme elle les considérations de fortune ?

Était-ce une pareille chose qui pouvait séparer des cœurs aussi bien faits l'un pour l'autre ?

Trente mille livres de rentes... telle était la fortune du baronnet de Cornouailles ! et comme il le haïssait, ce baronnet.

Mais si trente mille livres de rente sont un joli denier, n'y a-t-il pas des richesses dans le monde pour ceux qui les poursui-

vent ?

Or, les travaux d'Hercule n'étaient rien en comparaison de ce qu'il se sentait capable d'entreprendre pour l'amour d'elle.

Un O'Donnell avait fait son chemin en Espagne, la famille des Mac-Mahon avait fait le sien en France, et l'un et l'autre étaient de vraie race irlandaise.

Oui, le baronnet pouvait, avec sa fortune, obtenir un royaume, qu'elle n'en serait pas moins fidèle à leur amour, et qu'elle aurait confiance en lui et consentirait à l'attendre. Le lendemain matin, pour ne pas être tenté de violer sa promesse, et pour que ses pieds ne le dirigeassent pas, sans qu'il le veuille, du côté de la maison de campagne, il entourcha sa jument Kathleen et s'en alla galoper bien loin sur les collines, aux premiers rayons du soleil levant.

La journée était avancée quand il rentra ; les derniers rayons obliques du soleil d'automne, prêt à se coucher, teignaient les landes de nuances rouges et orangées, au moment où il frappa à la porte de la maison. Grégoire vint lui ouvrir d'un air grave et dans la tenue d'un gentilman.

Grégoire avait mis son chapeau et son pardessus, et de tous les côtés on ne voyait que paille écrasée, poussière secouée, confusion complète, les tapis étaient enlevés, les tableaux décrochés.

Edmond était en présence d'un exode. Il pâlit, frappé d'une épouvante subite.

(A Suivre).

L'HONNEUR DU NOM

PAR CHARLES BUET

PREMIÈRE PARTIE

Les Châtelains de Mainrouge

IV

Des inconvénients que présente le séjour d'une ville habitée par des bourgeois désœuvrés

J'aborde en tremblant un autre sujet... J'avais un frère, que je n'ai pas cessé d'aimer passionnément. Il était l'aîné, et par conséquent, et à juste titre, le préféré de ma mère... Vous nous êtes allié de trop près, docteur, pour qu'il soit besoin d'insister, de compléter mes confidences.

— Oui, je sais que votre frère a pris part aux mouvements insurrectionnels de 1821 et de 1834... Je comprends qu'il y ait eu là, pour votre famille si dévouée à la monarchie, quelque motif de regrets, mais je partage les opinions qui ont dicté sa conduite au marquis d'Hauteluze, et je ne saurais lui faire un crime d'avoir servi la cause de la liberté.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

L'abbé Raymond fronça les sourcils, et frappa du pied avec impatience :

— Qu'importent les erreurs politiques de M. d'Hauteluze?... Vous ne savez rien de plus? Apprenez donc... Mais je ne veux pas rougir devant vous. Vous lirez cette lamentable histoire, écrite par ma mère elle-même... Et vous jugerez! Qu'il vous suffise de savoir que des souffrances morales, aussi aiguës qu'on puisse les supporter, ont altéré à ce point la santé de ma mère que la mort serait pour elle une délivrance.

— Perturbation nerveuse!
— C'est bien pis! C'est l'épuisement nerveux arrivé au summum d'intensité. Elle ressent des douleurs céphalalgiques atroces, accompagnées de crises effrayantes, suivies d'un affaiblissement absolu. C'est une torture sans nom.

— Les accès sont périodiques? demanda le docteur, redevenu médecin.

— C'est ordinairement le samedi de chaque semaine que la crise se déclare.

— Cette périodicité même est d'un bon augure.

— Ce ne sont pas les soins d'un médecin ordinaire qu'il faut à ma mère, poursuivit l'abbé, j'ai étudié tous les phénomènes de sa maladie; je me suis fait médecin, anatomiste; j'ai lu tous les traités relatifs au système nerveux, et je suis arrivé à cette conviction que la névrose peut se guérir.

Alors sachant que vous avez fait de cette affection l'objet constant de vos préoccupations, je me suis dit que vous seul pouviez

rendre à ma mère un repos de quelques années avant la fin, et c'est l'unique motif qui m'ait conduit ici.

Le docteur se redressa fièrement :
— C'est la plus belle récompense que je puisse désirer à mes labeurs, s'écria-t-il, et je ferai tout ce qu'il est possible de faire.

— Humainement!...
— Cherchez hors de la science un secours quelconque!

— Il y a le miracle.

— Eh! Dieu n'en fait plus... si jamais il en fit!... mais, pardon, monsieur l'abbé, ne voyez pas dans mes paroles une injure à vos croyances.

— Sauvez ma mère et ce qui nous reste, misérables débris d'une fortune princière...

André l'interrompit :

— Fi! dit-il avec dignité, qu'il ne soit plus question d'argent, de vous à moi, monsieur.

— Eh bien! dit l'abbé avec exaltation, sauvez le corps de la pauvre malade et je sauverai votre âme!...

— Difficile conquête! s'écria le docteur. Mais, cher abbé, voici qu'il est bientôt midi; conduisez-moi auprès de Madame la marquise d'Hauteluze.

V

Comment eut lieu la procession des saintes épines et de ce qu'il advint ensuite.

Ce fut un vendredi que la marquise d'Hauteluze et son fils pénétrèrent pour la première fois dans le Castel de Mainrouge, et de-

moiselle Flore n'oublia point de rappeler, le soir, aux visiteurs qui vinrent encombrer le salon de l'hôtel Blanchelaine et y commenter l'événement du jour, qu'arriver, partir, voyager, faire enfin quoi que ce soit un vendredi, porte malheur sans exception ni rémission.

Or, le lendemain, dimanche de la Passion, c'était grande fête à Saint-Pierre-d'Albigny : ce jour là, suivant la coutume on exposait à la vénération des fidèles les Saintes Epines de la couronne du Christ, apportées de Terre-Sainte par le sire Geoffroy de Miolans, qui suivit le comte Amédée III de Savoie à la Croisade.

Dès le matin, les guirlandes de buis verts furent suspendues, d'une fenêtre à l'autre, au travers des rues formant une voûte à jour, losangée, tout ornée de fleurs, de couronnes allégoriques.

Les plus pauvres tendirent devant leurs maisons des draps parsemés de roses artificielles, tandis que les bourgeois étalaient, en manière de draperies, les rideaux en étoffe rouge de Limoges qui paraient leurs maisons.

Les Blanchelaine exposèrent d'admirables tapisseries de haute lice, des verdure de Flandres, de vastes courtines en brocart de Gènes qui ne paraissaient que deux fois l'an : à la Passion et à la Fête-Dieu.

(A suivre).

Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal de voyages, aventures, explorations, etc. — Le numéro 15 centimes. Abonnement d'un an 6 fr. 50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du 12 février 1903.

Une capture extraordinaire, Henri Renou. — Le carnaval au Siam, de Saint-Maurice. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde, une des formes de Boudah. — Le fort de la Gaffe. — Une nouvelle nation au Canada. — Attelage unique, G. T. — Sur les grands chemins du Globe, G. D. — Le secret du volcan, roman inédit (suite), illustrations de Louis Tinayre, André Laurie. — Le roman de Lizzie, Pierre Lugnet. — Prêjugés sur le tigre, A. Gérard. — La caverne des époux, R. Montelavel. — « Knick-Knack » Club, roman inédit (suite), illustrations de Mahut, E.-A. Spoll. — La conquête de la terre en éphémérides, A. D. — Les voyages de nos lecteurs, un cheval en robe de chambre, Lucien Turmont. — Duel à mort, F. — Chronique du Cartophile, Rambler. — Curiosités naturelles, veau à deux têtes; béliar colossal, XXX. — Petite correspondance, G. T. — Nos concours, concours N° 58 (le terrain de Rainilaiarivoni) (Soixante prix), résultats du concours N° 54 (Géographie alphabétique), M. Sphinx. — En l'an 2050 (Page humoristique), Tézier.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 12 février 1903.

V^{ss} Nacla : Chronique. — Louis Dépret : Jane. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alamé : La Maitre du Moulin-Blanc. — (suite). — Hneryk Sienkiéwicz : Bartek le vainqueur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï ; Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Bois Noyer en grumes demandés. DUBROQUA, rue Causserouge, 20, Bordeaux.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1^o DE PARIS à TOURS.

2^o DE TOURS à NANTES.

3^o DE NANTES à LANDERNAU, Premières et embranchements, livraisons

4^o D'ORLÉANS à LIMOGES. d'une

5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. collection

6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal. qui sera

DE TOURS à ANGOULÈME. sera

D'ANGOULÈME à BORDEAUX. continuée

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le

double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1^o. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer),

Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.

1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr. J

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucières ou Combèredonne ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez,

ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

MALADIES DE MATRICE DE L'ESTOMAC ET DES NERFS

La gravité de ces maladies n'échappe à personne. Loin de tendre d'elles-mêmes à la guérison, leur caractère est de s'aggraver, si on ne leur oppose un traitement rationnel.

Chez la jeune fille, quand la matrice fonctionne mal et que les règles sont douloureuses, on ne tarde pas à voir apparaître l'anémie, l'hystérie et toutes sortes de désordres.

Chez la jeune femme, c'est une cause de stérilité, de fausses couches ou d'accouchements difficiles.

Enfin, il n'est pas rare de les voir, à l'époque de l'âge critique, changer subitement de nature et se transformer en tumeurs malignes contre lesquelles on épuise en vain toutes les ressources de la thérapeutique.

VOICI LEURS SYMPTÔMES. Du côté de la matrice, pertes blanches ou jaunâtres, quelquefois colorées par des stries de sang ou visqueuses, inodores ou fétides; ulcération très douloureuse, cause parfois d'hémorragies; sensation de poids ou d'un corps qui ballotte dans le bas-ventre.

Du côté de la vessie, envies fréquentes d'uriner, sensation de brûlures accompagnant l'émission difficile des dernières gouttes.

Si on examine les voies digestives, on observe des troubles notables : manque d'appétit, digestion très difficile, gastralgies, la nutrition devient languissante, la malade plus faible, et une anémie profonde, véritable cachexie utérine, s'installe avec son effrayant cortège : névralgies se localisant spécialement dans le dos, entre les deux épaules, les reins et les cuisses, bouffées de chaleur par la figure, chaleurs intolérables survenant pendant la nuit et empêchant même le sommeil; palpitations, essoufflements, au moindre effort. Plus tard on voit survenir des accidents plus graves : chutes, tumeurs, etc.

NOTRE TRAITEMENT. Il est basé sur le principe suivant : Toute maladie de matrice, toute ulcération même superficielle, résistent aux traitements les plus énergiques, tant qu'elles sont accompagnées d'engorgement et de déplacement, tandis qu'elles guérissent, aussitôt qu'on est parvenu à rendre à la matrice son volume primitif et sa place normale.

Donc décongestionner la matrice, la rendre souple et légère et en second lieu la fixer à sa bonne place, tel est le principe de notre méthode qui nous est absolument personnelle.

Nous évitons ainsi toute opération, ou les longs et coûteux séjours dans une maison de santé.

Comme conséquences, l'anémie et tous les accidents nerveux disparaissent progressivement. L'estomac et l'intestin reprennent leur bon fonctionnement.

La femme naguère pâle, languissante, débile, redevient pour toujours forte, vigoureuse et féconde.

Le Docteur BOUTEUIL, spécialiste de la Faculté de Bordeaux, consultera à : CAHORS, Hôtel des Ambassadeurs, le 15 février; à FIGEAC, Hôtel des Voyageurs, le 16; à RODEZ, Hôtel Biney, le 17; à MILLAU, Hôtel de France, le 18; à ST-AFFRIQUE, Hôtel du Commerce, le 19.

Le Docteur revient environ tous les 40 jours.